



Formation en présentiel



Formation à la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel "R.486" (Candidat novice)

Tout travailleur amené à utiliser une plateforme élévatrice mobile doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

Déroulement de la formation

Durée : 7 heures (soit 1 jour) en présentiel

Profils des stagiaires : Destiné à toute personne **novice** devant utiliser l'engin concerné

Prérequis : Être âgé de 18 ans, être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné

Nombre de participants : De 1 personne minimum à 3 personnes maximum par session

Modalités et délais d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum

L'inscription sera effective après réception de la convention signée

Objectifs pédagogiques

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite du chariot concerné en situation de travail
- Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du chariot concerné
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques

Contenu de la formation

- **Partie théorique**
 - Réglementation et texte de la sécurité sociale
 - Classification et technologie
 - Sécurité
- **Partie pratique**
 - Réalisation en sécurité des opérations de manutention



Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur CACES R386 en cours de validité avec une expérience professionnelle du domaine proposé

Moyens pédagogiques et techniques

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéoprojecteur)
- Mise en pratique avec les engins de l'entreprise
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- La formation s'appuie sur des exposés, interrogations, démonstrations et mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Quizz de connaissances en début de session
- Évaluation théorique notée sur 50
- Évaluation pratique notée sur 50
- Formulaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

Modalités d'accès aux personnes handicapées

Les modalités d'accès correspondent aux dispositions de l'entreprise en intra.
Pour les formations en inter-entreprises, nous choisissons des salles accessibles au PMR (parking, restauration...)

SECURIS-COURS prend les mesures nécessaires à l'intégration des personnes en situation de handicap.
Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponible

Modalités de certification

Résultats attendus : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie que en pratique

Modalités d'obtention : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite

Détails sur la certification : Délivrance d'une attestation provisoire de réussite

Durée de validité : 2 mois



Néant

Moyenne générale de satisfaction de nos stagiaires en 2020